

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un  
Rosalbette Rose Antoinette et l'autre Nestor Edouard  
Julien.

Le tout en présence de Christian Hoqueur domicilié à La Gardie  
département du Tarn âgé de cinquante-sept ans profession de  
propriétaire, son parent ou allié des futurs.

M. Thomas Victor Louis domicilié à La Gardie département  
du Tarn âgé de cinquante-huit ans profession de Confesseur  
son parent ou allié des futurs.

M. Néron Rachelle domicilié à La Gardie département  
du Tarn âgé de quarante-sept ans profession de serrurier  
son parent ou allié des futurs.

M. Germain Pélissier domicilié à La Gardie département  
du Tarn âgé de cinquante-neuf ans profession de boucher  
son parent ou allié des futurs.

Après quoi, moi Eugène Blanc, maire de la Commune de  
La Gardie, faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, en présence  
au nom de la loi, que les dites parties sont venues en mariage.  
Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
dans la principale salle de la mairie commune  
et qui a été signé avec moi, par toutes les parties.

Joseph Ribbetti Procureur  
Christophe J. Laurent  
Louise Brevet  
Eugène

Mairie de La Gardie Arrondissement de Fesles

Le seize Décembre mil huit cent quarante-deux, neuf à  
neuf heures du matin.

Acte de mariage de Castagnino Michel Dominique, âgé de  
vingt-deux ans, né à Neopole, département d'Italie, le dix-sept des  
mois d'Avril mil huit cent quarante-deux, sept, profession de boucher



4445

N° 24

Castagnino

et

an. Pélissier

Nestor, Président du Tribunal civil de Fesles (les) années  
cité et enregistré la présente feuille pour servir de  
supplément au registre des mariages de la commune  
de La Gardie pour l'année courante.

Fesles, le Décembre 1842

Le Président  
M. Douyalle

domicilié à La Gardie département du Tarn, fils majeur de  
Castagnino Ferre, né à Ragnac, département d'Italie,  
profession de cultivateur, domicilié à La Gardie, département du  
Tarn et de Vincent Mangoniot, né à Prébaise Sypriens, département  
d'Italie, son épouse, profession de journalière, domiciliée à La  
Gardie (Tarn) le père et la mère ici présents et consentants, d'  
une part;

Et de Jean Pélissier Célestine Marianne Marie Josephine  
âgée de dix huit ans, né à Fesles, département du Tarn, le seize  
des mois de Mars mil huit cent quarante-un, sans profession,  
domiciliée à La Gardie, département du Tarn, fille mineure de  
Jean Pélissier Lambert David Manecloy, né à Naccio, département  
d'Italie, profession de cultivateur, domicilié à La Gardie, départe-  
ment du Tarn et de Catherine Madex, née à Fesles département  
du Tarn, son épouse, profession de cultivateur, domiciliée à La Gardie  
(Tarn) le père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes précités en ce qui concerne le mariage, sont, 1° les publications de mariage, faites  
sans opposition, les dimanches sept et dix Décembre mil huit cent  
quarante-deux, deux, demeurées opposées pendant le délai voulu  
par la loi, 2° les extraits de l'acte de naissance de la future épouse,  
3° les copies l'extraits de l'acte de naissance des futurs époux, et la tout  
en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier  
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code  
civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des  
époux.

Et de même suite sur notre interpellation conformément à l'article  
36 du code civil, modifié par la loi du 13 juillet 1830, les futurs époux  
ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.